



Support à la Chambre de Commerce et Industrie du Bénin pour sa stratégie de clustérisation au travers du dialogue public privé

Apiculture au Bénin – Plan d'action

Janvier 2022

Cette présentation fait partie d'une intervention soutenue par la Facilité ICR ("Investment Climate Reform"). La Facilité ICR est cofinancée par l'Union européenne (UE), l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS) dans le cadre du 11^e Fonds européen de développement (FED), le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) et le British Council. La Facilité ICR est mise en œuvre par la GIZ, le British Council, Expertise France et SNV.

La Facilité ICR soutient les pays et les institutions régionales de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS) dans leur processus de dialogue public-privé pour créer un climat d'investissement plus propice et durable.

Plus d'informations: www.icr-facility.eu

Cette intervention spécifique est menée par COMPETITIVENESS pour le compte de la SNV.

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité d'Henri Varlet et ne reflète pas nécessairement le point de vue des bailleurs de fonds ou les partenaires d'exécution.

Implemented by

ORDRE DU JOUR



❖ **Rappel du travail accompli lors des phases précédentes**

❖ Vision du futur et lignes d'action pour le miel au Bénin

❖ Considérations préliminaires sur la Phase 3

❖ ACTION I « Support à la professionnalisation »

- Description et contenu des activités
- Budget indicatif et calendrier

❖ ACTION II « Support à la commercialisation »

- Description et contenu des activités
- Budget indicatif et calendrier

❖ ACTION III « Services de pollinisation »

- Description et contenu des activités
- Budget indicatif et calendrier



Competitiveness

Rappel du travail accompli : Phase 1

Une phase de collecte de données locales et mondiales et de mise en perspective



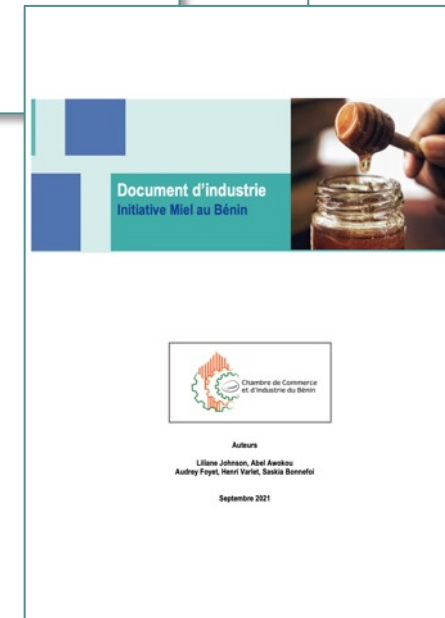
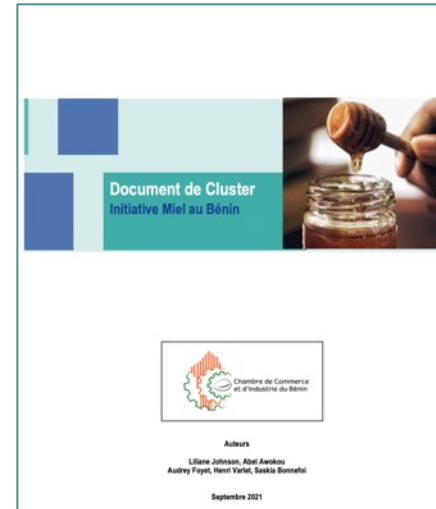
22 juillet – 30 septembre

Plus de 42 entretiens

Notre série d'entretien du cluster nous a permis de rédiger le Document de Cluster et le Who's Who de la filière apicole de l'Atacora

Consultation d'information secondaire

L'analyse de la filière dans le monde, la compréhension de ses chiffres principaux, de ses grands acteurs et ses tendances socio-économiques nous ont permis d'élaborer le Document d'Industrie



Rappel du travail accompli : Phase 1

Chiffres clé du cluster (extraits du Document de Cluster)

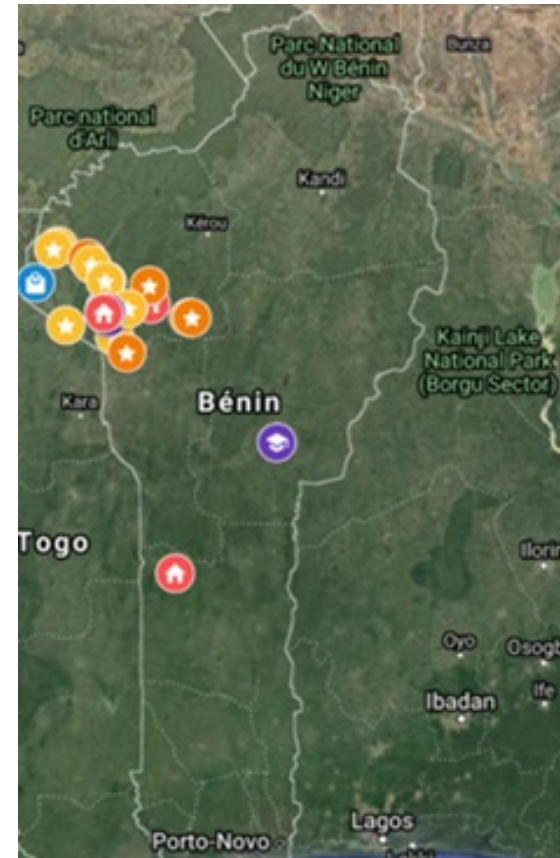
De 2019 à 2020, le Bénin a produit **300 000 litres** de miel. La région de l'Atacora héberge **47%** du cluster, à savoir **47%** des ruches du Bénin, **47%** des apiculteurs du Bénin, et **47%** des ménages vivant du miel au Bénin.

100+ coopératives et CVPA dans l'Atacora

- 11 707 ruches
- 2629 apiculteurs
- 6 litres de miel / ruche en moyenne avec des pics locaux à Tanguieta (10 L) et Tounkountouna (14 L)
- 93% de la production de miel commercialisée

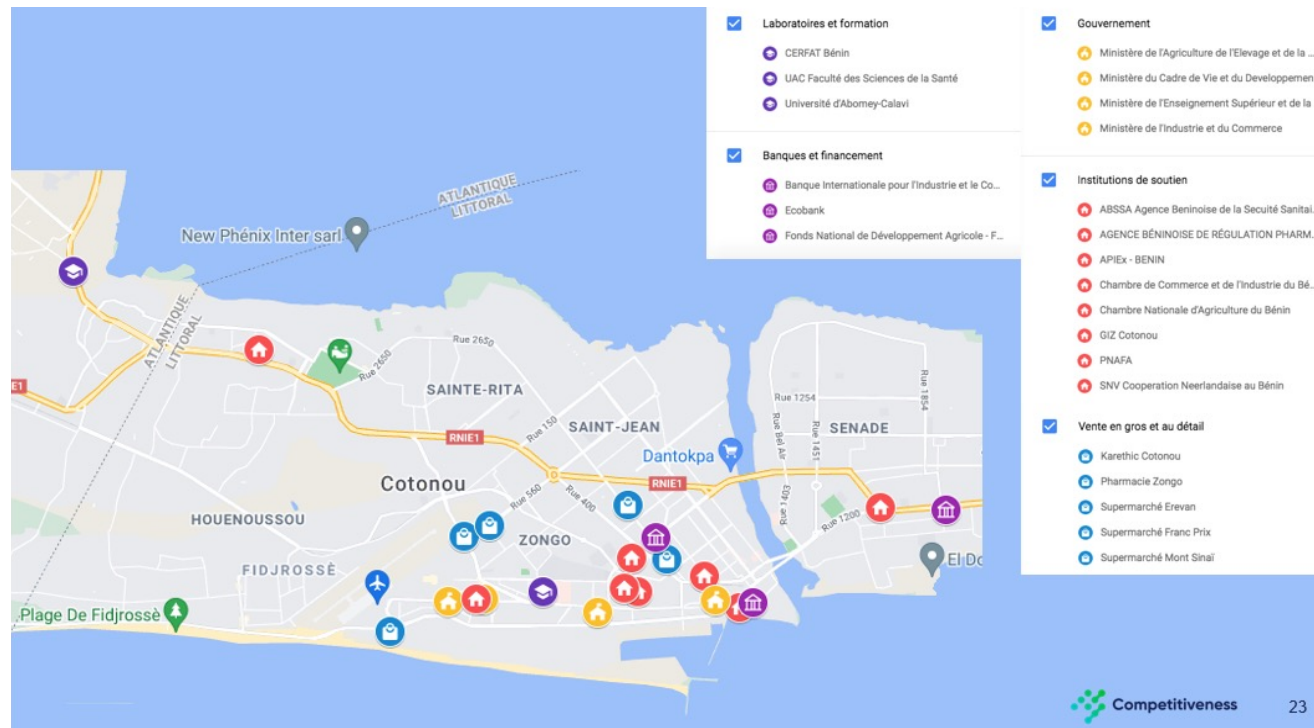
4 acteurs majeurs du cluster sont hors de l'Atacora

- Département des Collines: La FENABEN (Bantè) et la miellerie de Tobré
- Département du Borgou: Les mielleries de Rucher et d'Ina



Rappel du travail accompli : Phase 1

Localisation des agents du cluster (extraits du Document de Cluster)



Les agents du cluster à Cotonou



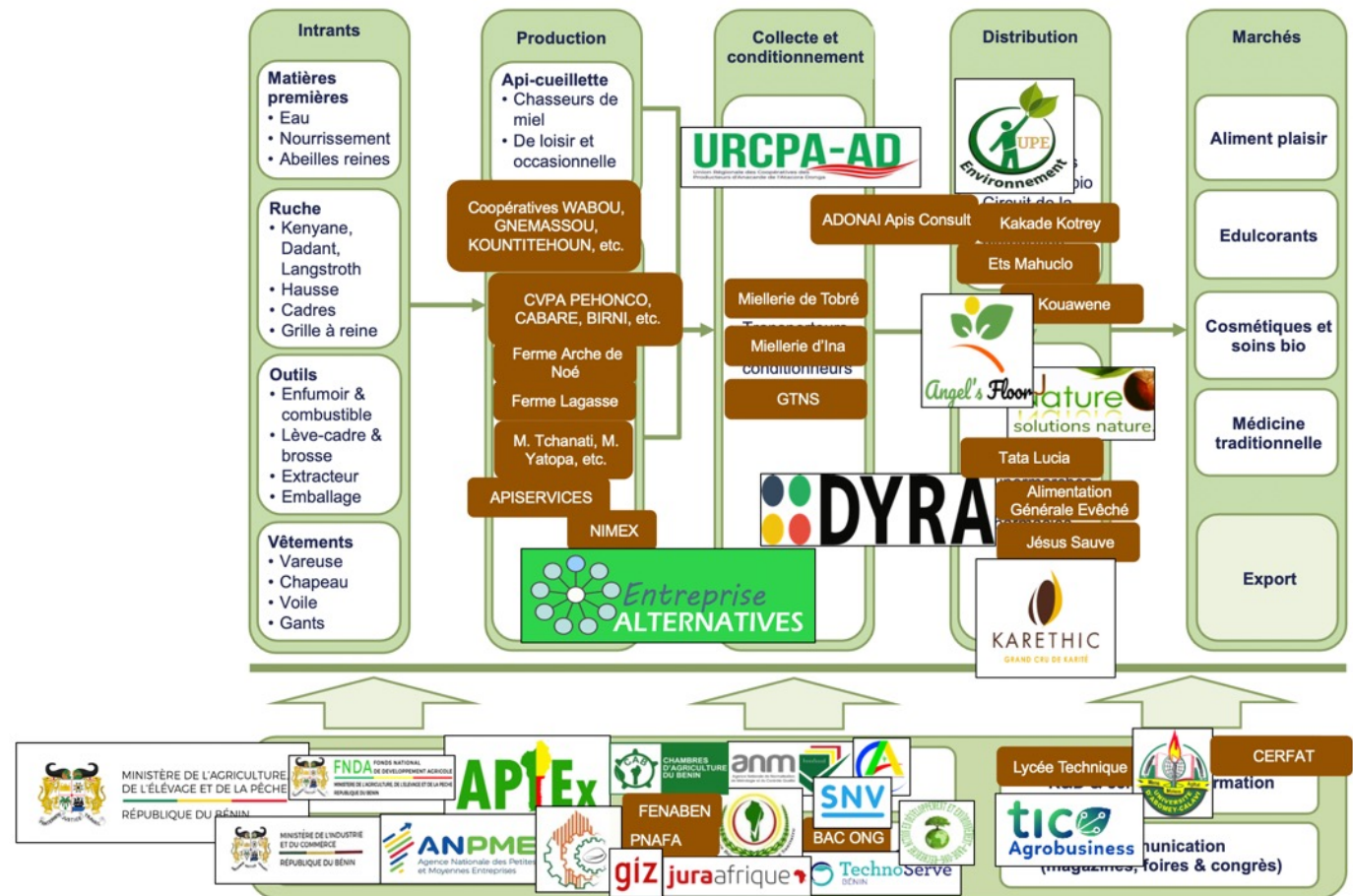
Les agents du cluster à Natitingou

Rappel du travail accompli : Phase 1

Agents du cluster au Bénin (extraits du Document de Cluster)

Une chaîne de valeur assez complète, riche en agents et maillons complémentaires

- 168 organisations clé, tant côté public que privé
- Très forte présence d'institutions d'appui et accompagnement
- Faible présence d'acteurs au niveau des intrants
- Bonne couverture des maillons centraux: production, collecte et conditionnement et distribution (locale)



Rappel du travail accompli : **Phase 2**

Une phase intense en analyse stratégique et en benchmark international

1^{er} octobre – 30 novembre



Les 10 étapes d'analyse stratégique

- Méthode développée par le cabinet
- Permet une formulation stratégique systémique et organisée



Voyage de référence virtuel

- 6 entretiens d'experts internationaux
- Issus des entreprises maîtrisant les meilleures pratiques mondiales
- 2 au Mexique, 2 en Australie et 2 aux Etats-Unis

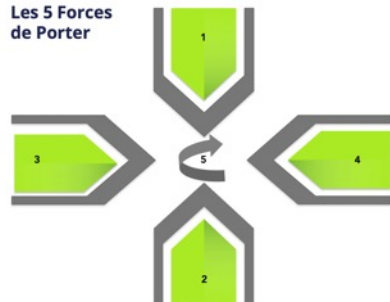
Rappel du travail accompli : Phase 2

Principales étapes de formulation stratégique (extraits du Document de Stratégie)

Produits/ Services	Marchés	Vente directe (e-commerce)	Gastronomie : Epicerie fine & HORECA (restaurants, hotels, etc.)	Supermarchés	Industrie alimentaire (édulcorants)	Industries cosmétique et pharmaceutique
Miel basique ou mille-fleurs		Miel indifférencié (segment actuel du cluster)		Commodité		
Miel monofloral		Miels de spécialité				
Miel monofloral d'origine certifiée						
Miel bioactif de qualité supérieure (concentration précise en bactéricides naturels)						

Segmentation stratégique

Les 5 Forces de Porter

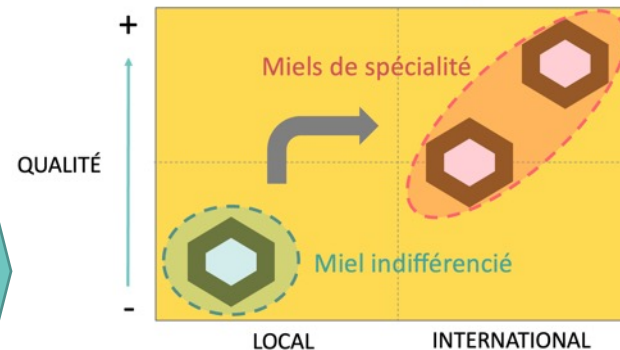


Attractivité des segments

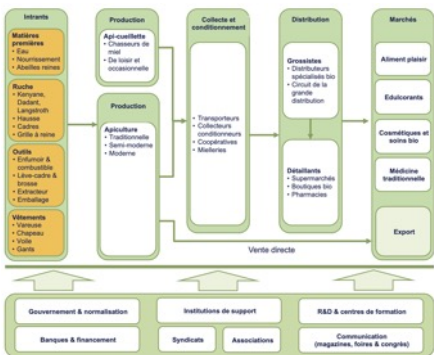


Benchmark : comparaison entre Diamant de Porter présent / Diamant de Porter idéal

Passer de la production et vente de miel indifférencié vers des miels de spécialité



Option stratégique pour le cluster



Benchmark : comparaison entre Chaîne de valeur présente / Chaîne de valeur idéale

Rappel du travail accompli : Phase 2

Une phase de communication auprès des parties prenantes



Les agents du cluster du miel de l'Atacora, réunis pour l'événement



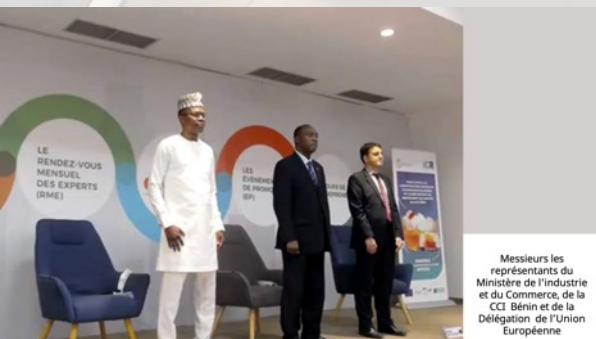
Mot de conclusion par M. Bello
Chef du Département Partenariat Institutionnel et Économique et Coordonnateur du Programme Qualité CCI Bénin



Accueil des participants et remise des badges



Allocution de M. Rufus SARE, Directeur Département de l'Industrie et du Commerce Atacora-Donga



Messieurs les représentants du Ministère de l'Industrie et du Commerce, de la CCI Bénin et de la Délégation de l'Union Européenne



Ateliers de restitution

Natitingou, le 16 novembre 2021

Cotonou, le 18 novembre 2021

ORDRE DU JOUR

- ❖ Rappel du travail accompli lors des phases précédentes
- ❖ **Considérations préliminaires sur la Phase 3**
- ❖ Vision du futur et lignes d'action pour le miel au Bénin
- ❖ ACTION I « Support à la professionnalisation »
 - Description et contenu des activités
 - Budget indicatif et calendrier
- ❖ ACTION II « Support à la commercialisation »
 - Description et contenu des activités
 - Budget indicatif et calendrier
- ❖ ACTION III « Services de pollinisation »
 - Description et contenu des activités
 - Budget indicatif et calendrier

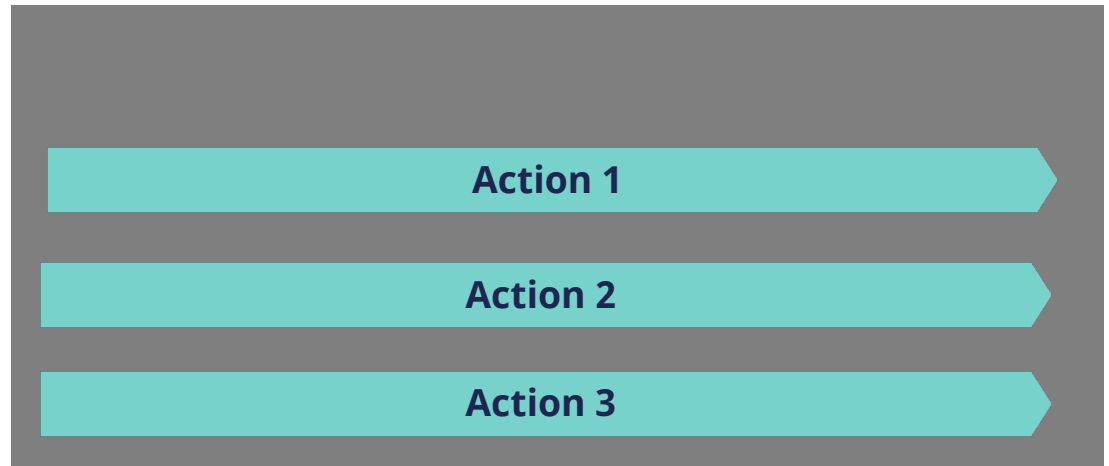
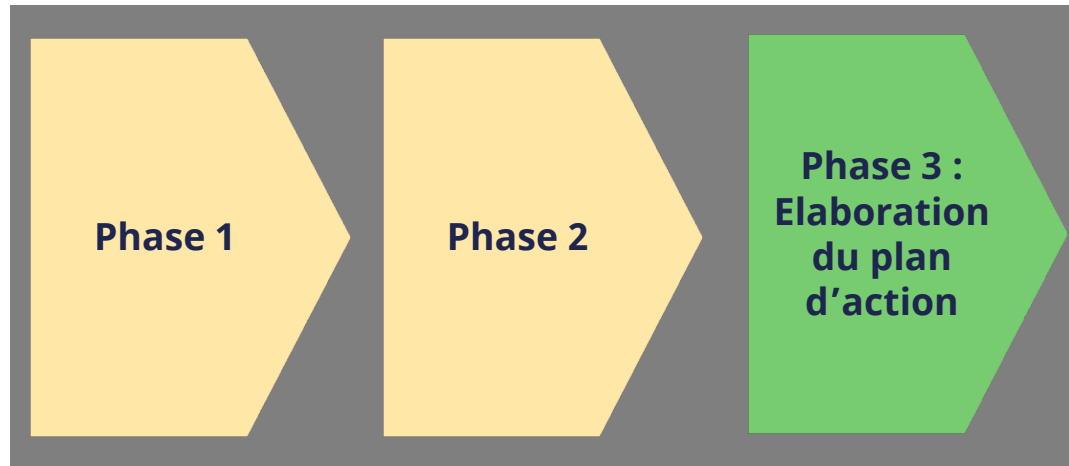
Logique de la Phase 3 et du Plan d'action

1^{er} décembre – 31 janvier

Passer le flambeau de l'équipe de consultants à l'équipe chargée de la gestion du cluster

3 Phases d'initiative de clusterisation sur 6 mois

Mise en œuvre des actions sur plusieurs années



Les 3 objectifs de la Phase 3

- Transformer l'analyse stratégique en un plan d'action qui permettra aux acteurs du cluster d'entamer le chemin vers l'option stratégique la plus attractive (i.e. se positionner sur le segment « Miels de spécialité »)
- Intégrer la vision des acteurs du cluster pour initier le changement
- Faciliter la transition de la gestion du projet de l'équipe de consultants vers l'équipe du coordinateur du projet (la CCIB)



Le Cluster Manager

- La création d'un poste de Cluster Manager peut être souhaitable
- Celui-ci sera chargé de poursuivre le travail accompli durant l'initiative de clusterisation, de mobiliser et de faire vivre le cluster
- Les meilleurs candidats à ce poste sont issus de l'équipe du coordinateur du projet impliquée dans l'initiative

Concepts et définitions clés de Phase 3

Lignes d'action

- ❖ Les lignes d'action sont un ensemble d'activités, de projets et / ou de programmes qui doivent être réalisés pour accompagner les entreprises vers l'option stratégique la plus attractive pour le cluster.
- ❖ Elles découlent directement de la stratégie, et leur objectif est le changement stratégique.
- ❖ Les lignes d'action correspondent aux activités spécifiques qui doivent être réalisées pour conduire les améliorations les plus urgentes et substantielles de la chaîne de valeur apicole de l'Atacora.

Ateliers de réflexion

- ❖ Les ateliers de réflexion sur les lignes d'action sont des groupes de travail composés par des acteurs clés du cluster.
- ❖ Ceux-ci sont réunis afin de réfléchir conjointement au contenu le plus pertinent pour faire des lignes d'action de véritables outils du changement connectés avec la réalité du terrain.
- ❖ Deux séances de travail furent organisées pour chaque groupe (semaine du 13 au 17 décembre 2021 puis semaine du 17 au 21 janvier 2022).
- ❖ La première séance a servi à valider l'objectif du groupe de travail et mettre en commun les premières propositions; la deuxième a servi à affiner, sélectionner et instaurer le consensus sur les activités les plus souhaitables et/ou ayant le plus grand potentiel d'impact et de succès.

Ils ont aimablement contribué aux ateliers

Atelier « Professionnalisation »



- ✓ **M. Armand Magloire GOUDOU**, NIMEX & NIPEX SARL
- ✓ **M. Brice KOROGONE**, Producteur indépendant
- ✓ **M. Yantannou SARKI**, PNAFA-BENIN (Plate-forme Nationale des Acteurs de la Filière Apicole)
- ✓ **M. Farath SIDI**, Entreprise Alternatives (valorisation des produits de la ruche)
- ✓ **M. Kouffo TAWENA**, Ferme Lagasse
- ✓ **M. Camille TOOUBI**, CERFAT-BENIN (Centre d'Etudes, de Recherches et de Formation en Apiculture Tropicale)

Atelier « Commercialisation »



- ✓ **M. Mouhamed BASSIROU**, Entreprise DYRA
- ✓ **M. Laurent BROCH**, KARETHIC
- ✓ **M. Bruno GNIDEHOUE**, AT CONSEIL LABEL BÉNIN
- ✓ **Mme. Angela N'DAH SEKOU**, Entreprise GTNS
- ✓ **Mme. Glwadys TAWEMA**, KARETHIC

Atelier « Services de pollinisation »



- ✓ **M. Fiacre AHONONGA**, CENATEL (Centre National de Télédétection)
- ✓ **M. Simon AWOKOU**, Direction Generale Eaux Forets et Chasse
- ✓ **M. Rodrigue GBEDOMON**, FeNABEN (Fédération Nationale des Apiculteurs du Bénin)
- ✓ **M. Solem HOUEDANOU**, RADE ONG (Recherche Action en Développement de l'environnement)
- ✓ **M. Prosper KOUTCHAINOU**, Consultant indépendant
- ✓ **M. Donald TCHAOU**, TIC Agrobusiness

ORDRE DU JOUR

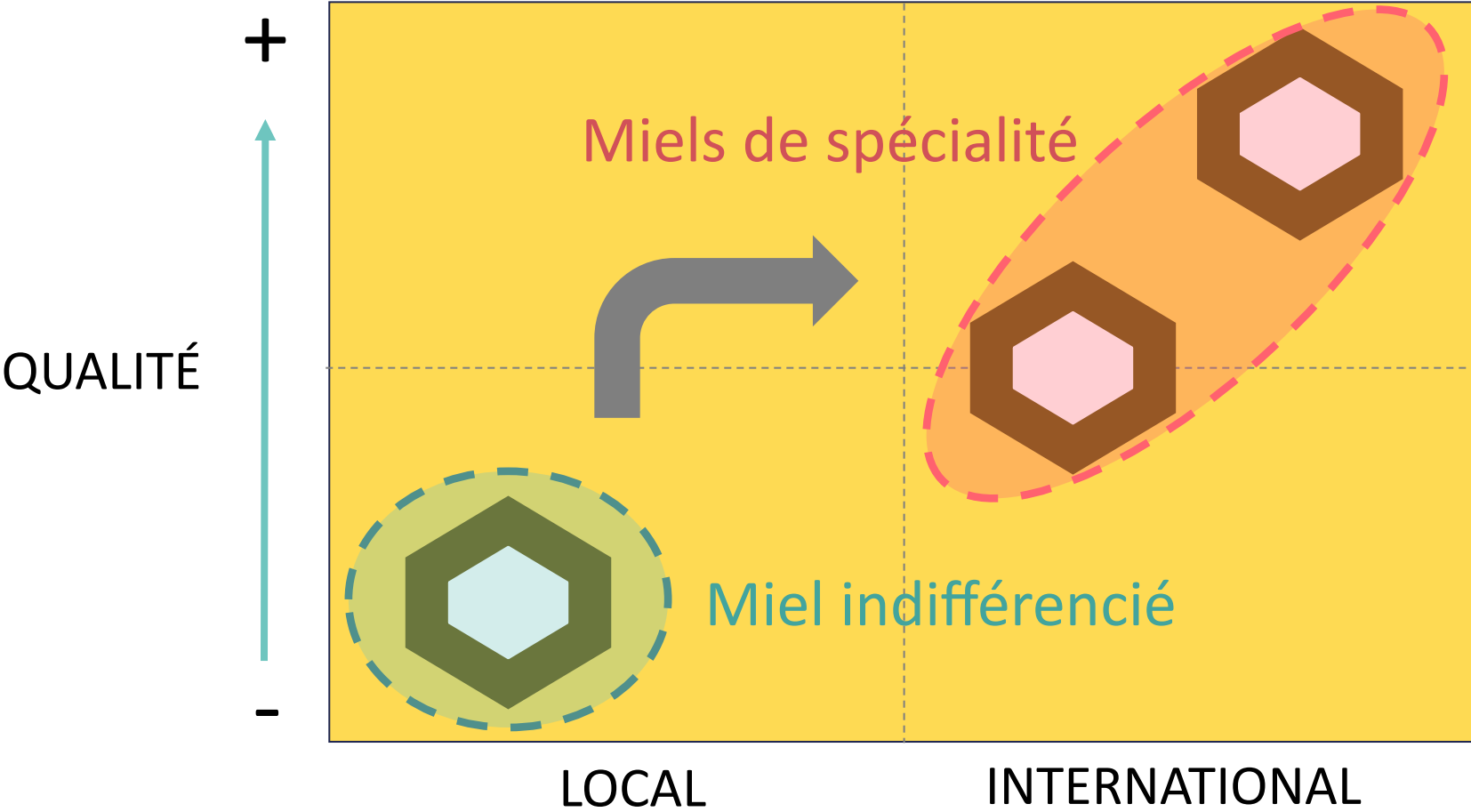
- ❖ Rappel du travail accompli lors des phases précédentes
- ❖ Considérations préliminaires sur la Phase 3
- ❖ **Vision du futur et lignes d'action pour le miel au Bénin**
- ❖ ACTION I « Support à la professionnalisation »
 - Description et contenu des activités
 - Budget indicatif et calendrier
- ❖ ACTION II « Support à la commercialisation »
 - Description et contenu des activités
 - Budget indicatif et calendrier
- ❖ ACTION III « Services de pollinisation »
 - Description et contenu des activités
 - Budget indicatif et calendrier



Competitiveness

Vision stratégique pour le cluster

Passer de la production et vente de miel indifférencié vers des miels de spécialité





3 grandes lignes d'action

**pour suivre cette stratégie et renforcer
la compétitivité du cluster**



Support à la professionnalisation

I

- Elaboration d'un programme de formation
- Mise en place d'un programme d'équipement



Support à la commercialisation

II

- Image de marque et Marketing
- Certification, Traçabilité et Exportation
- Labels de qualité et Recherche sur les miels bioactifs



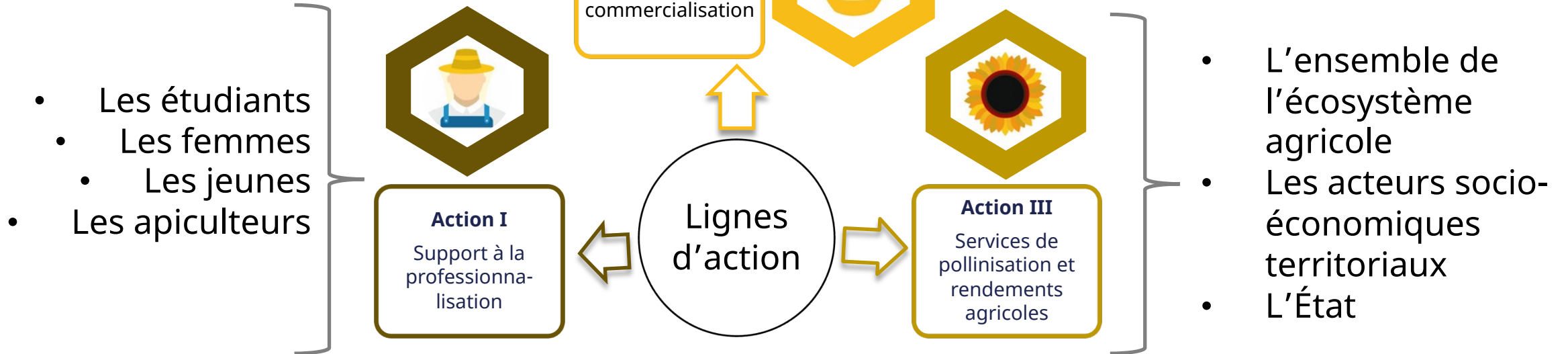
Services de pollinisation et rendements agricoles

III

- Cartographie des zones propices (Système d'Information Géographique)
- Création de symbioses avec les autres chaînes de valeur agricoles
- Plan de reboisement en espèces mellifères et de Transhumance des colonies
- Recherche de synergies avec les grands projets publics (parcs solaires, etc.)

Bénéficiaires des lignes d'action

- Les apiculteurs
- Les entrepreneurs
- L'ensemble de la filière



ORDRE DU JOUR

- ❖ Rappel du travail accompli lors des phases précédentes
- ❖ Considérations préliminaires sur la Phase 3
- ❖ Vision du futur et lignes d'action pour le miel au Bénin
- ❖ **ACTION I « Support à la professionnalisation »**
 - **Description et contenu des activités**
 - **Budget indicatif et calendrier**
- ❖ ACTION II « Support à la commercialisation »
 - Description et contenu des activités
 - Budget indicatif et calendrier
- ❖ ACTION III « Services de pollinisation »
 - Description et contenu des activités
 - Budget indicatif et calendrier

ACTION I - Support à la professionnalisation

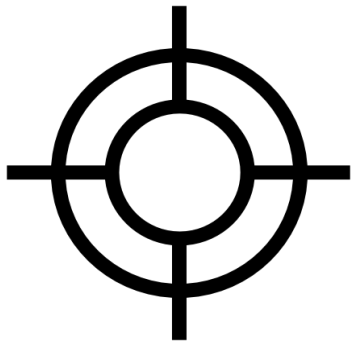
Description et objectif



DESCRIPTION GÉNÉRALE

Cette ligne d'action a pour vocation de mettre sur pied un *programme d'équipement* de base des apiculteurs locaux (activité 1).

Cette ligne d'action comprend également un volet visant l'élaboration, l'organisation et l'administration d'un *programme de formation* (activité 2) en apiculture à destination de la population active de l'Atacora.



OBJECTIF

Permettre l'autonomisation progressive d'une nouvelle génération d'apiculteurs.
Permettre la professionnalisation de la filière et son positionnement sur les miels de spécialité

RÔLE ATTENDU DE LA CCIB

- Mettre sur pied la formation et en organiser la logistique
- Être le point focal pour toute question ou problématique pratique qui y est liée

ACTION I - Support à la professionnalisation

Coordinateur/ point focal de l'action*



Monsieur **Kouffo TAWENA**
Promoteur de la Ferme Lagasse



**Le coordinateur ou point focal d'une action est un expert de la thématique, appartenant au cluster apicole régional, et volontaire pour assister le Cluster Manager dans la continuation du développement puis de la mise en place des activités qui y sont déployées*

ACTION I - Support à la professionnalisation

Contenu de l'activité 1 – Volet équipement



PRINCIPES DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT

- Proposer un pack de démarrage d'équipement de base qui permette aux participants de débiter dans la profession.
- L'objectif est de leur permettre de s'établir dans la profession et de passer le cap critique de la première année d'exploitation traditionnellement négative d'un point de vue financier.

Aspects logistiques

Afin d'assurer une masse critique de participants au programme on pourra réfléchir aux modalités suivantes:

- Mettre en place un système de rotation (mise en commun) des outils par groupe de 3 à 5 bénéficiaires
- Mettre en œuvre un système de location des ruches et non de don pour inciter les bénéficiaires à s'impliquer personnellement dans la production de miel : cotisation modique mensuelle et pourcentage de la production de miel annuelle
- Pour une production apicole qualitative certains gros équipements répondant aux normes professionnelles seront à prévoir au niveau de certaines communautés: extracteurs (récolte du miel) et maturateurs (décantation)

Types d'équipement

- L'équipement type pourrait comprendre **par participant ou groupe de 3 à 5 participants**
 - ❖ 1 lève-cadre;
 - ❖ 1 accoutrement complet (blouse, voilette, gants);
 - ❖ 1 enfumoir;
 - ❖ 1 à 4 ruches de type kenyan (amélioré pouvant accueillir une hausse) ou Langstroth, modèles adaptés aux conditions locales et largement utilisés dans le cluster.
- Et **par village**
 - ❖ 1 extracteur ;
 - ❖ 1 maturateur.
- **Une alternative innovante à l'équipement des villages en matériels onéreux réside dans la mise en place d'une miellerie mobile**

ACTION I – Support à la professionnalisation

EXEMPLE – Volet équipement



PROJET DE MIELLERIE MOBILE

Une alternative innovante à l'équipement des villages en matériels onéreux réside dans la mise en place d'une miellerie mobile.

- Lorsqu'on se lance en apiculture et qu'on ne dispose que de quelques ruches, il est difficile, au moment de la récolte, de réaliser l'extraction du miel dans un environnement adéquat.
- Les extracteurs de petite taille ne sont pas pratiques et les grands extracteurs sont coûteux et encombrants.
- La miellerie mobile se déplacera durant la saison apicole, à la rencontre des apiculteurs débutants ou confirmés.
- Elle pourra également se rendre sur le lieu de la formation à l'apiculture, afin de former aux bons gestes et techniques d'extraction.





Miellerie Mobile de Senteurs et Saveurs du Monde Miels - Madagascar



A NOTER

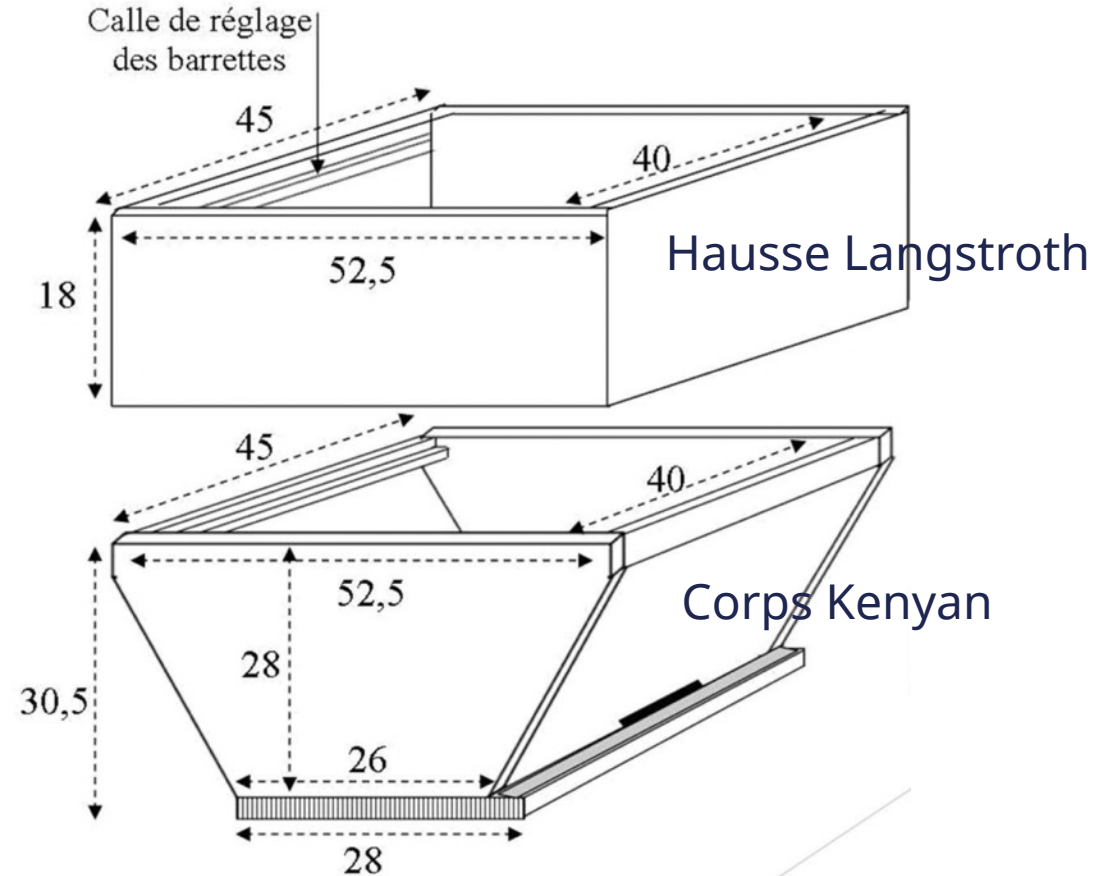


Une version moins onéreuse de miellerie mobile peut être obtenue en la montant localement sur la base des composants suivants :

- **1 remorque-caisson** (voire photo) qui accueille la miellerie;
- L'agencement intérieur comprenant :
 - ❖ **Plusieurs placards en bois**
 - ❖ **1 ou 2 plans de travail en inox**
 - ❖ **3 types d'équipements** : 1 bac à désoperculer, 1 centrifugeuse, 1 ou 2 maturateurs

ACTION I - Support à la professionnalisation

EXEMPLE - Volet équipement



Ruche idéale : un corps de ruche kenyane avec l'ajout d'une hausse de ruche Dadant ou Langstroth

- Contrôle de la température dans le corps -> économie d'énergie pour les Abeilles
- Accès aux différentes zones de la ruche -> travail simplifié et qualitatif de l'apiculteur

CONSÉQUENCES
Amélioration de la production et
de la productivité !

Exemple de ruche hybride
développée par le GIC Lumicam, Cameroun

ACTION I - Support à la professionnalisation

Contenu de l'activité 2 – Volet formation



PRINCIPES DE LA FORMATION

- Une formation ayant vocation à professionnaliser les apiculteurs du cluster *et non pas seulement sensibiliser*
- Une alternance entre cours magistraux, exercices pratiques et tutorat.
- Ce programme comprendra 3 cycles de formation par niveau : débutant, intermédiaire et confirmé.
- Chaque cycle de formation sera structuré en plusieurs *modules indépendants* choisis pour leur pertinence vis-à-vis des problématiques rencontrées par les aspirants apiculteurs comme les apiculteurs chevronnés de la région.

Caractéristiques et logistique du programme

- Le programme de formation pourra être élaboré en coordination avec les établissements académiques régionaux : Universités, Lycées techniques etc.
- Il est conseillé de capitaliser sur l'existant des formations apicoles **dont les formations diplômantes** dans la région plutôt que de tout (ré)inventer.
- La formation (cycle initiation) pourra se scinder en **deux périodes de 6 mois**
 - ❖ 6 mois de cours magistraux et de suivi personnalisé orienté pratique;
 - ❖ 6 mois de tutorat ponctuel: 1 visite/mois auprès du participant.
- Un objectif de **100 participants** formés par an serait idéal (équilibre entre faisabilité et impact sur la filière)
- Lieux de formation: idéalement mettre en place un grande ferme-école ou un rucher-école par village
- On pourra utiliser le téléphone comme outil de suivi des participants

Recrutement des candidats

- Conformément aux objectifs de la Facilité ICR, on intégrera les candidats aux 3 cycles de formation en respectant des critères de diversité de genre, d'âge et de géographie régionale : en priorité **les jeunes** et **les femmes**.
- A ce titre la formation pourrait être dispensée notamment à une sélection de candidat(e)s issue d'institutions éducatives spécialisées telles que le lycée de Jeunes Filles de Natitingou.
- Les candidats seront sélectionnés sur leur sérieux et leur ambition à long terme de travailler comme apiculteur

ACTION I - Support à la professionnalisation

Contenu de l'activité 2 – Volet formation



Cycle INITIATION : Exemples de modules

1. Culture apicole générale
2. Anatomie et biologie des abeilles mellifères
3. Apiculture basique : usage des outils et accoutrement, etc.
4. Fabrication et fonctionnement des ruches
5. Capture des abeilles

Description / A qui s'adresse cette formation ?

- Structurée autour d'une sélection de modules de base, cette formation enseigne le cycle de vie de l'abeille, les premiers gestes de l'apiculture, le soin du rucher et la réglementation.
- Elle s'adresse à toutes les personnes désireuses de s'initier aux fondamentaux de l'apiculture pour lancer et gérer la production de son premier rucher. Elle s'adresse également aux apiculteurs amateurs ou de loisirs qui souhaitent acquérir des connaissances plus précises, d'ordre pratique et théorique, pour mener leur activité selon de méthodes rationnelles et éprouvées.
- Aucun prérequis n'est nécessaire.

NIVEAU
DÉBUTANT

NOTE: La formation suivra le calendrier apicole naturel de la région et commencera idéalement 1 mois avant la première miellée de l'année

ACTION I - Support à la professionnalisation

Contenu de l'activité 2 – Volet formation



Cycle APICULTURE PROFESSIONNELLE: Exemples de modules

1. Gestion intégrale de la ruche
2. Salubrité, propreté et hygiène apicole
3. Diversification: cire, propolis, pollen etc.
4. Produits dérivés de la ruche : pommades, savons, bougies, etc.
5. Certification par la remise d'un diplôme reconnu par l'Etat

Description / A qui s'adresse cette formation ?

- Structurée autour d'une sélection de modules orientés vers l'autonomisation de l'apiculteur.
- Elle s'adresse à tous ceux qui désirent entrer de plain pied dans l'apiculture professionnelle et projettent de pouvoir en vivre.
- Une première expérience en apiculture et le désir d'en faire son métier est nécessaire.

NIVEAU
INTER-
MÉDIAIRE

ACTION I - Support à la professionnalisation

Contenu de l'activité 2 – Volet formation



Cycle PERFECTIONNEMENT: Exemples de modules

1. Apiculture dite « d'élevage » (santé, reproduction et nourrissage des abeilles)
2. Production de miels de spécialité : miels monofloraux et bioactifs
3. Elevage de reines (méthode Doolittle)
4. Bonnes pratiques spécifiques: mielleries, collecteurs, transporteurs, etc.
5. Gestion de l'entreprise apicole : immatriculation, certification de mise sur le marché, gestion basique, etc.
6. Certification par la remise d'un diplôme reconnu par l'Etat

Description / A qui s'adresse cette formation ?

- Ce cycle a pour vocation d'accompagner l'apiculteur dans son effort de spécialisation vers des miels de qualité.
- Elle s'adresse aux apiculteurs visant la certification de mise sur le marché et souhaitant maîtriser toutes les étapes de gestion d'une unité de production et de conditionnement de ses miels et autres sous-produits de la ruche.
- Ce cycle correspond à un stage de perfectionnement.

NIVEAU
CONFIRMÉ

ACTION I - Support à la professionnalisation

EXEMPLE – Volet formation



Cas de ferme-école apicole en Tanzanie

- Ferme-école construite et gérée par Partage Tanzanie
- A vu le jour en février 2014
- Installée dans le village rural de Kabyaile, près du lac Victoria dans le Nord-Ouest de la Tanzanie
- Accueille 48 jeunes orphelins ou en situation de grande précarité




ACTION I - Support à la professionnalisation

Calendrier



ACTIVITES	MOIS												ANNEES				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	A2	A3	...	Ax	
Activité 1 - Programme d'équipement																	
1.1 Elaboration des caractéristiques du programme d'équipement (rotation par groupe d'apiculteur, système de location des ruches, etc.)																	
1.2 Recherche de sponsors et achat																	
1.3 Distribution et formation basique																	
Activité 2 - Programme de formation																	
2.1 Constitution de l'équipe formatrice et des instituts partenaires																	
2.2 Design du programme de formation: choix des modules, méthodes, supports et formats pédagogiques																	
2.3 Finalisation des aspects logistiques (choix de la salle de classe, de la ferme-école, etc.)																	
2.4 Sélection des participants aux 3 cycles de formation																	
2.5 Délivrance de la formation																	

ORDRE DU JOUR

- ❖ Rappel du travail accompli lors des phases précédentes
- ❖ Considérations préliminaires sur la Phase 3
- ❖ Vision du futur et lignes d'action pour le miel au Bénin
- ❖ ACTION I « Support à la professionnalisation »
 - Description et contenu des activités
 - Budget indicatif et calendrier
- ❖  **ACTION II « Support à la commercialisation »**
 - **Description et contenu des activités**
 - **Budget indicatif et calendrier**
- ❖ ACTION III « Services de pollinisation »
 - Description et contenu des activités
 - Budget indicatif et calendrier

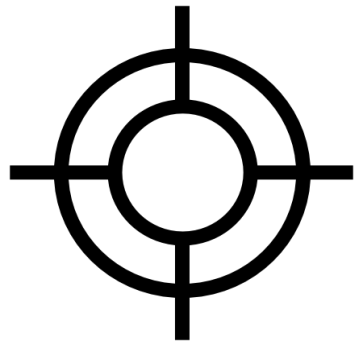
ACTION II - Support à la commercialisation

Description et objectif



DESCRIPTION GÉNÉRALE

Cette ligne d'action a pour vocation d'accompagner les acteurs de la filière dans l'Atacora dans le conditionnement, le marketing et la vente de produits apicoles à l'intérieur du pays comme pour l'exportation à destination de consommateurs de miels de spécialité.



OBJECTIF

Il s'agit de lever les barrières à la **valorisation** des produits apicoles de la région, à la **vente** des produits apicoles et à **leur export**. Faciliter le travail de la filière et par conséquent diffuser les miels de l'Atacora à plus grande échelle.

RÔLE ATTENDU DE LA CCIB

- Assurer la coordination entre les institutions impliquées
- Intégrer une dynamique ascendante (bottom-up) dans la conception des réglementations (certification, export, etc.) des entrepreneurs vers le gouvernement

ACTION II - Support à la commercialisation

Coordinateur/ point focal de l'action



Monsieur **Mouhamed BASSIROU**

Directeur DYRA

Photographie, vidéos et conception numérique



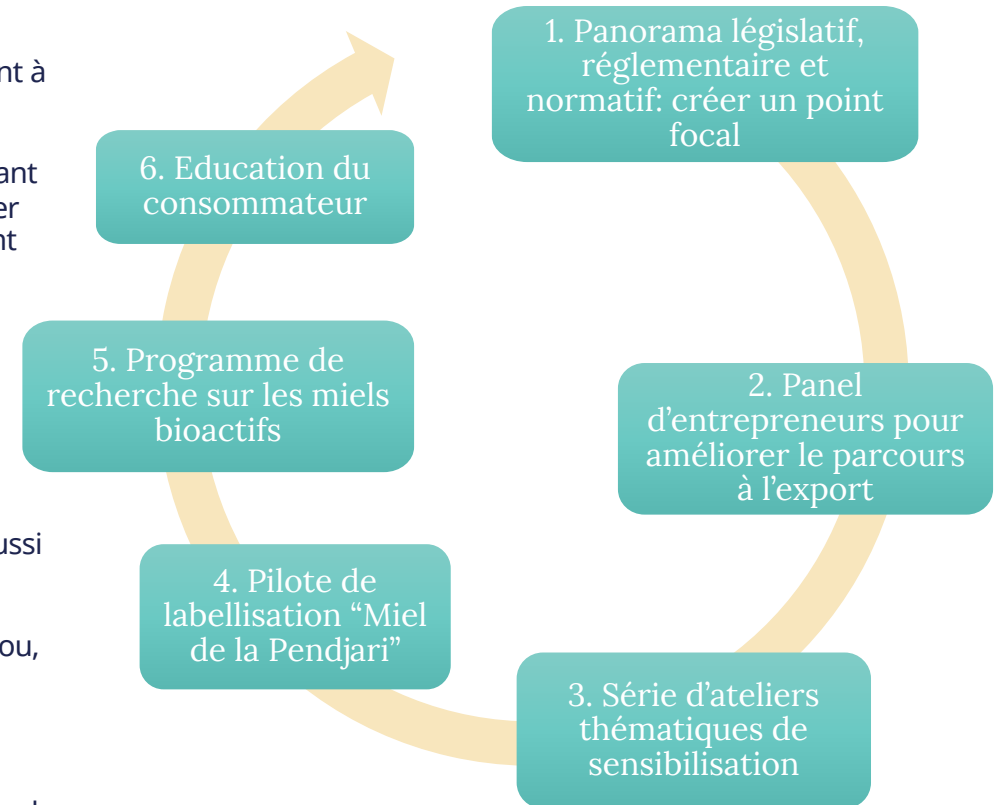
ACTION II - Support à la commercialisation

Activités



L' action II se décompose en 6 activités:

- 1. Panorama législatif, réglementaire et normatif:** Les obligations et les étapes administratives par lesquelles un entrepreneur doit passer pour vendre son miel et autres produits de la ruche sont parfois complexes à interpréter. Cette activité propose de faciliter cette étape et comprend la création d'un **Point focal d'orientation administrative**. Il s'agit de confier à une personne clé le soin de centraliser l'information susmentionnée et de la communiquer aux professionnels de la filière.
- 2. Panel d'entrepreneurs:** Il s'agit de réunir un groupe de discussion visant à faire des propositions visant à faciliter le parcours réglementaire de l'entrepreneur en miels.
- 3. Ateliers thématiques:** Il s'agit d'organiser à intervalle régulier des séances de sensibilisation permettant d'exposer les acteurs de la filière aux outils du marketing et du commerce. Seront concernés en premier chef: **les mielleries, les exportateurs, les transformateurs**. Ces thèmes pourront aborder notamment les concepts suivants :
 - Traçabilité;
 - Création de marque et identité visuelle;
 - Packaging et conditionnement
 - Gammes et diversification des produits
- 4. Pilote de création de label ou de marque collective:** Il s'agira de lancer un label d'indication géographique (IG) ou d'appellation d'origine (AO), et d'en tester l'impact sur les ventes de miel. Cette activité pourra par exemple se faire en coordination avec le parc de la Pendjari. Cette action pourrait aussi s'appliquer à la création d'une marque collective.
- 5. Recherche sur les miels bioactifs:** Il s'agit d'investiguer s'il existe des plantes endémiques (karité, cajou, nim, caïllédrat, gmelina arboria, acacia, moringa, etc.) capables de produire des miels à fort taux en substances bioactives, vérifié par laboratoire assermenté. Voir <https://www.intertek.com/food/testing/honey-analysis/>
- 6. Education du consommateur:** La communication à réaliser auprès des consommateurs doit permettre de les amener à choisir un vrai miel. Si les consommateurs achètent du miel authentique, la filière aura les moyens de prendre soin de ses abeilles et de la biodiversité. A réaliser **en coordination avec les pharmacies** et autres points de vente de produits apicoles. On lancera en complément un **atelier annuel de découverte du miel** (dégustation, conférences grand public etc.).



ACTION II - Support à la commercialisation

Exemple



Exemple de **marque collective apicole** en Algérie, région de Khenchela

Production mellifère: l'importance de la marque collective soulignée

Publié Le : Jeudi, 08 Avril 2021 09:45 Lu : 0 fois

Imprimer Envoyer Partagez



KHENCHELA - Les participants à une journée de sensibilisation, organisée mercredi par la pépinière des entreprises et la Chambre du commerce et d'industrie CCI-Chélia de la wilaya de Khenchela, sous le slogan "Les PME et la propriété individuelle, transmetts tes idées sur le marché", ont relevé l'importance de la marque collective dans la promotion de la production mellifère dans la wilaya.

Les 4 Apis
ESSAIM DE PETITS PRODUCTEURS D'AUVERGNE
LUDESSE - MOISSAT - CHALUS - BORG L'ÉTANG

QUI SOMMES NOUS NOS PRODUITS NOTRE CHARTE QUALITÉ NOUS CONTACTER AUTOUR DES 4 APIS

"En soutenant les apiculteurs près de chez vous, vous permettez à ces passionnés de sauvegarder les abeilles qui butinent votre jardin, de vivre de leur métier, tout en participant au développement du circuit court."

Exemple de **marque collective apicole** en Auvergne, France : www.les4apis.com

ACTION II - Support à la commercialisation

Exemple



L'ENREGISTREMENT D'UNE MARQUE COLLECTIVE DE MIEL POUR:

- ✓ Aider les acteurs de cette filière à défendre leurs produits,
- ✓ Pénétrer les marchés étrangers,
- ✓ Faire face aux produits contrefaits et à la concurrence déloyale
- ✓ Établir un lien de confiance entre les producteurs et les consommateurs.

LA CRÉATION D'UNE MARQUE COLLECTIVE EST UN MOYEN DE PROTÉGER LE MILIEU NATUREL, PRÉSERVER LE PATRIMOINE CULTUREL, EN PLUS DE CRÉER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.



"Les PME et la propriété individuelle, transmettent les idées sur le marché", ont relevé l'importance de la marque collective dans la promotion de la production mellifère dans la wilaya.

Exemple de **marque collective apicole** en Auvergne, France : www.les4apis.com



faites la différence

le meilleur du miel



Produit naturel s'il en est, le miel est non seulement un délicieux nectar mais aussi un véritable allié de notre santé. À condition de savoir choisir les plus purs dans une offre pléthorique. Suivez le guide !

Des fleurs et des abeilles suffisent à produire un bon miel, sans transformation, directement du producteur au consommateur ! Seulement voilà, à l'heure de la mondialisation, et même si la législation française est stricte, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver.

Les miels sont divisés en deux catégories :

- Les miels mono-floraux sont le fruit à 100 % ou quasi d'une seule origine (acacia, tilleul, lavande, etc.), chaque miel tirant sa consistance et son goût d'un végétal.
- Les miels poly-floraux indiquent un endroit géographique ou un terroir particulier où le miel a été produit. Ce sont des appellations type miel de montagne, miel de garrigue, miel de forêt, miel d'été... À savoir aussi : il existe des miels liquides, plus crémeux ou cristallisés mais tous, en vieillissant, cristallisent. Petite sélection de miels délicieux à savourer tout l'hiver et bien au-delà !

Miel de lavande

Originnaire de Provence, le miel de lavande a une texture onctueuse, un parfum typé et un goût à la fois délicat et long en bouche. Réputé pour ses propriétés antiseptiques et anti-inflammatoires, il remplace avantageusement la confiture sur une tartine pour le plaisir et la santé !

Miel de châtaignier

Récolté notamment en Corse et dans les Cévennes mais aussi dans le Massif Central, ce miel corsé, ambré au goût boisé prononcé est riche en oligo-éléments et vitamines. Anti-fatigue et favorisant la circulation sanguine, il est parfait associé à la préparation de desserts tels que les pains d'épices, les brownies ou encore les cakes.

Un atout forme et gourmandise incontournable !

les miels mono-floraux

Miel d'acacia

Liquide et donc facile à étaler sur une tartine ou à mélanger à un yaourt ou un thé, le miel d'acacia a un goût très doux, sans amertume, avec une légère nuance vanillée. Il régularise le fonctionnement intestinal et se conserve très bien à l'abri de l'humidité.



Et le miel bio ?

Par nature, l'abeille ne butine que des fleurs non traitées. Les miels sont donc tous « bio » par définition. Ce qui distingue un miel avec une mention AB (Agriculture biologique) porte sur les techniques apicoles utilisées pour sa production (traitement des ruches sans cire chimique par exemple) et sur l'alimentation des abeilles (l'assurance par exemple qu'elles n'ont pas reçu de traitement antibiotique).

Miel de tilleul

Le miel de tilleul présente une couleur claire, légèrement ambrée selon les années de production. Son goût est intense et présente des notes mentholées. Il est parfait pour sucrer tisanes et infusions et est connu depuis l'Antiquité surtout pour ses vertus apaisantes.

les miels poly-floraux

Le miel de montagne

Le miel de montagne traduit la richesse botanique de la région où il a été produit. De manière générale, il est produit à environ 1 000 mètres d'altitude et notamment dans les massifs français (Alpes, Jura, Massif Central, Vosges, Pyrénées) ou espagnols. Les végétaux dominants sont le sapin, la bruyère, le serpolet, la ronce ou le framboisier... Il est très parfumé et évoque de légères notes de bois.

Avant d'acheter, consultez l'étiquette !

Privilégiez les mentions de type « récolté et mis en pot par l'apiculteur » et les miels avec une IGP (indication géographique protégée) dont bénéficie par exemple le « miel de Provence » ou une AOP (appellation d'origine protégée) pour le « miel de Corse » ou le « miel de sapin des Vosges ». Vous pouvez aussi faire confiance au Label Rouge qui est un bon indicateur de qualité.



Miel de lavande de Provence IGP Reflets de France



Miel d'acacia de Bourgogne Reflets de France



Miel de montagne du Massif Central Reflets de France



ACTION II - Support à la commercialisation EXEMPLE

Exemple de communication auprès du consommateur par les supermarchés Carrefour, France



faites la différence

le meilleur
du miel



Et le miel bio ?

Par nature, l'abeille ne butine que
des fleurs et les miels sont donc
très purs. Elle distingue
les fleurs de son territoire agricole
et les miels sont donc très riches en
vitamines (notamment des vitamines
B1, B2, B6, B12, C, E) et
en minéraux (notamment le calcium
et le potassium).
C'est pourquoi le miel est un produit
si apprécié (et si bon !).
(le) et
rance
çu de
ique).

(acacia, tilleul, etc.)
consistance
• Les miels
géographiques
ont été produits
en montagne,
à savoir au
crèmeux ou
cristalliser
à savourer

les miels
mono-fleur

Miel d'acacia

Liquide et donc facile à étaler sur
une tartine ou à mélanger à un
yaourt ou un thé, le miel d'acacia a
un goût très doux, sans amertume, avec une légère
nuance vanillée. Il régularise le fonctionnement
intestinal et se conserve très bien à l'abri de
l'humidité.

FAIRE PASSER LES MESSAGES SUIVANTS

ACHETER DU VÉRITABLE MIEL REPRÉSENTE AVANT TOUT UN ACTE RESPONSABLE ET DURABLE :

1. C'est prendre soin de votre santé ;
2. C'est garantir le maintien de la biodiversité, sauvegarder la diversité et les rendements agricoles ;
3. C'est soutenir la filière apicole béninoise, c'est rentabiliser et encourager la pratique apicole tout en préservant des emplois et permettre la relève des aînés ;
4. C'est favoriser un mode de production respectueux de l'abeille et de conserver toute la noblesse des produits issus de la ruche.

EN CONSOMMANT LE MIEL LOCAL, VOUS DEVEZ ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AIDEZ LES APICULTEURS POUR LA SURVIE DES ABEILLES.

le « miel de Corse » ou le « miel de sapin des Vosges ». Vous pouvez aussi faire confiance au Label Rouge qui est un bon indicateur de qualité.

Miel de lavande de Provence IGP
Reflets de France

Miel d'acacia de Bourgogne
Reflets de France

Miel de montagne du Massif Central
Reflets de France

ACTION II - Support à la commercialisation EXEMPLE

Exemple de
communication auprès
du consommateur par
les supermarchés
Carrefour, France




ACTION II

Support à la commercialisation

Calendrier

ACTIVITES	MOIS												ANNEES				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	A2	A3	...	Ax	
Activité 1. Panorama législatif, réglementaire et normatif: créer un point focal																	
1.1 Obtention des textes et formulaires auprès des administrations	■	■															
1.2 Numérisation et formattage de l'information en une Base de Données unique			■														
1.3 Centralisation de l'information par un point focal (cluster manager)				■													
Activité 2. Panel d'entrepreneurs																	
2.1 Sélection des entrepreneurs et apiculteurs					■												
2.2 Organisation d'au moins 3 réunions pour propositions d'amélioration de l'environnement réglementaire						■	■	■									
2.3 Remontée des propositions auprès des acteurs publics									■								
Activité 3. Ateliers thématiques																	
3.1 Sélection des thématiques		■															
3.2 Sélection des intervenants ou experts		■	■														
3.4 Tenue des ateliers (1 par mois)				■	■	■	■										
Activité 4. Pilote de labellisation																	
4.1 Sélection des acteurs impliqués (administration du parc, apiculteurs locaux etc.)						■											
4.2 Etablissement du cahier des charges et création du label (IG ou AO) ou marque collective							■	■									
4.3 Promotion et commercialisation									■	■	■	■	■				
4.4 Leçons apprises et recommandations														■			
Activité 5. Programme de recherche miels bioactifs																	
5.1 Sélection des essences endémiques à potentiel										■							
5.2 Mise en production des lots tests											■	■	■				
5.3 Envoi des tests en laboratoire et conclusions													■				
Activité 6. Education du consommateur																	
6.1 Création et impression du matériel informatif										■	■						
6.2 Distribution du matériel aux points de vente partenaires (pharmacies etc.)												■					
6.3 Mise en place d'un atelier annuel de découverte du miel														■			

ORDRE DU JOUR

- ❖ Rappel du travail accompli lors des phases précédentes
- ❖ Considérations préliminaires sur la Phase 3
- ❖ Vision du futur et lignes d'action pour le miel au Bénin
- ❖ ACTION I « Support à la professionnalisation »
 - Description et contenu des activités
 - Budget indicatif et calendrier
- ❖ ACTION II « Support à la commercialisation »
 - Description et contenu des activités
 - Budget indicatif et calendrier
- ❖  ACTION III « Services de pollinisation »
 - Description et contenu des activités
 - Budget indicatif et calendrier



Competitiveness

ACTION III – Services de pollinisation

Description et objectif



EXPLICATIONS PRÉLIMINAIRES

- La pollinisation est un **service écologique** assuré gratuitement et essentiellement par les abeilles mellifères. Elle facilite la production de fruits et légumes et participe de leur bon développement.
- Pour obtenir de meilleurs rendements des semences et des productions arboricoles, **les agriculteurs ont besoin de la contribution des apiculteurs** qui installent leurs ruches directement dans les zones à polliniser.
- Il s'agit d'un **véritable partenariat** qui impose certaines contraintes :
 - Une très bonne maîtrise des règles d'utilisation des produits phytosanitaires, du côté agriculteur;
 - La mise en place d'un nombre suffisant de ruches en bon état sanitaire, pour permettre une pollinisation optimale, du côté apiculteur.

ACTION III – Services de pollinisation

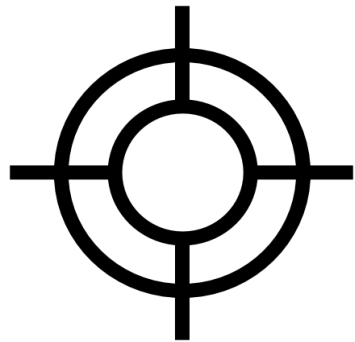
Description et objectif



DESCRIPTION GÉNÉRALE

Cette ligne d'action a pour vocation de capitaliser sur le potentiel de la chaîne de valeur apicole pour qu'elle joue pleinement son rôle de catalyseur des rendements de la filière agricole et aussi proposer une diversification des revenus de l'apiculteur.

Selon la FAO, plus de 75% des cultures vivrières à l'échelle mondiale dépendent de la pollinisation. L'expérience menée dans plusieurs pays africains prouve qu'une telle politique permet d'incrémenter les récoltes de 20 à 30% en volume.



OBJECTIF

Favoriser l'implantation temporaire de ruchers pour renforcer l'action pollinisatrice des abeilles en vue d'augmenter les rendements des filières agricoles.

RÔLE ATTENDU DE LA CCIB

- Organiser la coopération interinstitutionnelle, qui est ici le point clé de la réussite de l'action
- Faciliter la transparence et la fluidité dans les échanges d'information

ACTION III – Services de pollinisation

Coordinateur / point focal de l'action



Monsieur **Donald TCHAOU**
Directeur TIC-AGROBUSINESS
Solutions technologiques agricoles



ACTION III – Services de pollinisation

Activités



L' action III se décompose en 3 activités:

- 1. Cartographie.** Il s'agit de dresser une carte de l'Atacora sur la base d'un système d'information géographique (SIG). Le relevé pourra répertorier:
 1. Les grandes zones d'activités agricoles (pastoralisme, culture, exploitation forestière, etc.)
 2. Les zones de concentration des espèces mellifères principales
 3. La présence de ruchers
- 2. Reboisement en espèces mellifères et contrôle des brûlis.** Il s'agit d'intégrer dans les politiques de reboisement régionales l'intégration d'espèces mellifères pertinentes (adaptées à l'écosystème local) pour lutter contre la déforestation tout en stimulant la pollinisation. Le reboisement sera accompagné d'une politique de mise en place de ruchers.
- 3. Veille des lieux et projets publics pouvant accueillir des ruchers.** Il s'agit de faire l'inventaire des possibilités d'implantation de ruchers dans le domaine public.
 1. Forêts classées
 2. Parcs de panneaux solaires
 3. Etc.

NOTE: Dans une perspective de plus long terme l'on pourra penser également à développer un **programme de transhumance des ruchers**. Ce type de programme vise à stimuler la production de miel en déplaçant les ruchers vers des nouveaux lieux de butinage à intervalle régulier (tous les 6 mois par exemple). Ceci exerce également un impact positif sur l'écosystème naturel en permettant une pollinisation naturelle sur une plus grande superficie de la région ou du pays.



ACTION III - Services de pollinisation

Détails des activités



CARTOGRAPHIE & IMPLANTATION

- **Travailler avec le Cenatel**
 - Le Centre National de Télédétection est un organisme gouvernemental qui s'occupe du suivi écologique à partir du traitement des données
 - Il dépend de la Direction Générale des Eaux et Forêts et de la Chasse
- **Obtenir les données suivantes**
 1. Les grandes zones d'activités humaines (pastoralisme, culture, exploitation forestière, etc.)
 2. Les zones de concentration des espèces mellifères principales
 3. La présence de ruchers
- **Compléter par une mission de relevé des données terrain des ruchers existants dans les 9 communes de l'Atacora**
- **Lancer un programme d'installation temporaire de ruchers en fonction des résultats dans les zones prioritaires à polliniser. L'apiculteur serait payé pour son service.**

REBOISEMENT & CONTRÔLE DES BRÛLIS

- **Reboisement en espèces mellifères**
 - Identifier les espèces mellifères adaptées au reboisement selon la zone considérée
 - Se coordonner avec la Direction Générale des Eaux et Forêts et de la Chasse pour intégrer les espèces mellifères aux plan de reboisement
 - Consulter les 9 communes de la région pour mise à disposition d'espaces à reboiser
 - Protection/clôture des ruchers par des plantations mellifères
- **Contrôle des Brûlis**
 - Se coordonner avec la Direction Générale des Eaux et Forêts et de la Chasse
 - Mettre sur pied une politique de mise a feux précoce pour prévenir l'impact des pyromanes à proximité des ruchers
 - Mise en place d'une politique de pare-feu pour protéger les ruchers
 - Favoriser l'implication des acteurs eux-mêmes: signalisation, balisage, plaque d'ID, regroupement de ruchers, etc.

VEILLE DES PROJETS PUBLICS

- **Faire un état des lieux des domaines publics présentant un fort potentiel d'implantation de ruchers**
 - Forêts classées
 - Plantations communales
 - Projets de parcs solaires
 - Autres ?
- **A noter:** Les poumons verts urbains ont été écartés des possibles pour des motifs de sécurité des usagers

ACTION III - Services de pollinisation

Détails des activités



CARTOGRAPHIE & IMPLANTATION

IDENTIFIER,
IMPLANTER,
POLLINISER

REBOISEMENT & CONTRÔLE DES BRÛLIS

PRESERVER

VEILLE DES PROJETS PUBLICS

INNOVER

ACTION III - Services de pollinisation

Détails des activités



CARTOGRAPHIE & IMPLANTATION

REBOISEMENT & CONTRÔLE DES BRÛLIS

VEGETATION

S

IDEN

L'ALIGNEMENT INTERINSTITUTIONNEL
EST LE POINT CLÉ DE CETTE ACTION
Il faudra veiller à assurer une coordination fine avec les communes, le
MAEP et les ministères sous tutelle

INNOVER

ACTION III - Services de pollinisation

EXEMPLE



Exemple de programme de soutien à la pollinisation en milieu silvestre par la FAO

ACTION III - Services de pollinisation

EXEMPLE



Exemples d'association symbiotique
entre ruchers et parcs solaires





ACTION III - Services de pollinisation EXEMPLE

Exemple de **contrat de service de pollinisation** utilisé en Belgique et régissant la relation entre apiculteur et arboriculteur

SERVICE POLLINISATION : BON DE COMMANDE

Entre l'ARBORICULTEUR :

Monsieur

Représentant la société

Adresse

.....

Tél. Fax.

N° TVA :

Et l'APICULTEUR :

Monsieur

Adresse

.....

Tél. Fax.

N° TVA :

Adresse du verger dans lequel il faut assurer le service :

.....

.....

Nombre de ruches à fournir :

Nombre d'emplacements à occuper (nombre de ruches /emplacement) :

Parcelles à polliniser (référence + variétés présentes + surface) :

-

-

PRIX DU SERVICE :

Prix hTVA du transport (par ex. forfait de 60,00 €) : €

Prix h TVA par ruche pour 15 jours (prix conseillé 25 €) : €

Prix h TVA par ruche par semaine en plus (prix conseillé 10 €) : €

Montant total hors TVA : €

Montant total avec TVA (6 %) : €

Le paiement s'effectuera pour % à la réception des ruches, le solde étant versé (lors de l'enlèvement)

Fait à le

L'apiculteur,

L'arboriculteur,

La signature de ce bon engage le respect des conditions de réalisation du service reprises au verso.

SERVICE POLLINISATION : CONDITIONS GENERALES

L'APICULTEUR s'engage à :

- Fournir le nombre de ruches contenant une surface minimum de couvain de 25 dm² pendant toute la durée de la pollinisation et à assurer que les colonies restent dans de bonnes conditions pollinisatrices durant la durée du contrat ;
- Répartir les ruches dans le verger comme le désire l'arboriculteur à condition que ces emplacements soient facilement accessibles. Si ce n'est le cas, l'arboriculteur est tenu de mettre à la disposition de l'apiculteur un véhicule lui permettant d'y accéder ;
- Placer les ruches commandées dans un délai de jours (par exemple 3 jours) à partir de la demande de l'arboriculteur (contact personnel par téléphone...); par jour de retard, une amende correspondant à 10 % du montant de location des ruches pourra être retenue par l'arboriculteur avec un maximum de 40 % ;
- Enlever les ruches présentes dans les jours à partir de la demande de l'arboriculteur (contact personnel par téléphone...); passé ce délai, l'arboriculteur n'est plus responsable des colonies ;
- Limiter les risques de piqûres durant le transport et la pollinisation ;
- Signaler au plus vite à l'arboriculteur toute modification au contrat (partielle ou totale) pour cause de force majeure (mortalités hivernales anormales > 10 %, maladies...).

L'ARBORICULTEUR s'engage à :

- Informer l'apiculteur des traitements phytosanitaires réalisés dans le mois qui précède la pollinisation. Si l'apiculteur estime qu'un des produits utilisés risque de porter préjudice à ses abeilles, soit il peut annuler la fourniture de ruche avec l'accord de l'arboriculteur, soit il assure le service pollinisation mais en cas de problème, les tarifs d'indemnisation ci-dessous seront réclamés.
- S'abstenir dans l'ensemble du verger de tout traitement phytosanitaire toxique rémanent dans les quinze jours qui précèdent l'apport des ruches et, en présence de ruches, de toute utilisation de produit pouvant présenter une certaine toxicité pour les abeilles et/ou dont l'utilisation est interdite en période de floraison et/ou sur la floraison des adventives. En cas d'obligation de traitement avec ce type de produit, il s'engage à avertir personnellement l'apiculteur au moins trois jours à l'avance pour qu'il puisse procéder à temps à l'enlèvement de ses colonies ou à leur fermeture ;
- À indemniser l'apiculteur, en cas de non-respect du point ci-dessus par lui ou par son personnel, sur base de 150,00 € par colonie détruite et de 100,00 € par colonie dont le développement est perturbé après constat par une tierce personne indépendante. Ce constat devra avoir lieu dans les trois jours qui suivent l'observation du sinistre au sein du verger en cas d'intoxication aiguë et de 6 semaines en cas d'intoxication chronique ;
- À ne déplacer ou ne visiter sous aucun prétexte les colonies d'abeilles installées aux emplacements prévus sans accord préalable de l'apiculteur ;
- À autoriser l'accès du verger à l'apiculteur (et les personnes qui l'aident dans son travail) lorsqu'il le désire moyennant un avertissement préalable ;
- À mettre à la disposition de l'apiculteur un véhicule au cas où le véhicule de ce dernier ne pourrait arriver aux emplacements définis.



ACTION III

Services de pollinisation

Calendrier

ACTIVITES	MOIS												ANNEES				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	A2	A3	...	Ax	
Activité 1. Cartographie																	
1.1 Détermination des paramètres à cartographier en coordination avec un panel d'experts																	
1.2 Coopération avec le Cenatel																	
1.3 Campagne de relevé des ruchers en région ou remontée des informations par la sollicitation de points focaux (apiculteurs et leurs représentants)																	
1.4 Analyse de la cartographie et détermination des zones prioritaires à polliniser																	
1.5 Mise en place d'un programme d'installation provisoire et tournante de ruchers dans les zones sélectionnées																	
Activité 2. Reboisement et contrôle des brûlis																	
2.1 Identifier les espèces mellifères à recommander pour reboisement selon la zone considérée de l'Atacora																	
2.2 Se rapprocher de la DGEFC pour a. Intégrer les espèces mellifères aux plans de reboisement b. Développer une politique de brûlis contrôlé																	
2.3 Appui aux apiculteurs a. Aide à la cloture par la plantation d'espèces mellifères b. Distribution d'un kit de signalisation des ruchers et de mise en garde																	
2.4 Consulter les 9 communes de la région pour mise à disposition d'espaces à reboiser																	
2.5 Définir et procéder à la campagne de reboisement																	
Activité 3. Veille des projets publics																	
3.1 Veille projets parcs solaires et autres projets publics pertinents																	
3.2 Etude de la possibilité d'implantation en forêts classées																	
3.3 Lancement d'un pilote d'implantation de ruches sur un domaine public																	

Observations finales

Un plan d'action indicatif...

- On peut considérer que l'objectif de cette méthode est d'élaborer un idéal-type de l'action publique et de son fonctionnement, de construire un cadre fixe mais suffisamment général et flexible pour pouvoir l'appliquer au terrain réel et de l'adapter en fonction des nouveaux éléments et données collectés par le Cluster Manager ou autres acteurs du cluster.
- Libre au Cluster Manager de préciser par la suite certaines parties du plan et de leur attribuer des indicateurs clé de performance simples et réalistes (non excessivement contraignants).

... fondé sur le séquençage

- Le plan d'action se présente comme un cadre d'intervention fondé sur le principe du séquençage, c'est-à-dire une grille organisée en séquences d'activités permettant de diviser un processus de politique publique (i.e. le développement du cluster apicole dans l'Atacora) en étapes distinctes.
- Comme indiqué par les 3 calendriers fournis, certaines activités commencent avec un décalage temporel par rapport aux autres. Ceci sert trois objectifs:
 - ✓ Répartir de manière plus homogène la charge de travail du Cluster Manager à court, moyen et long-terme pour éviter une surchauffe dans les premiers mois de son travail;
 - ✓ Commencer par les actions les plus simples pour inscrire le plan d'action dans une dynamique de réussite et mettre le cluster en confiance;
 - ✓ Enrichir les activités les plus tardives des leçons apprises à l'issue des premières activités.

Merci

pour votre attention

CCI BENIN Liliane Johnson/ liliane.johnson@ccib.bj

CCI BENIN Abel Awokou/ abel.awokou@ccib.bj

COMPETITIVENESS Saskia Bonnefoi/ saskia.bonnefoi@competitiveness.com

COMPETITIVENESS Audrey Foyet/ audrey.foyet@competitiveness.com

COMPETITIVENESS Henri Varlet/ henri.varlet@competitiveness.com

COMPETITIVENESS Paterne Ndjambou/
paterne.ndjambou@competitiveness.com

